



# **MÉMOIRE**

## **SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Présenté à la Commission de l'Environnement de la Communauté Métropolitaine de Montréal

**Mars 2021**

**Version finale**

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
LISTE DES ACRONYMES .....	3
1 PRÉSENTATION DU CETEQ.....	4
2 MISE EN CONTEXTE .....	5
3 AVOIR LES MOYENS DE SES AMBITIONS.....	6
3.1 « Zéro Enfouissement » : un objectif symbolique à maintenir.....	6
3.2 Bien planifier la transition.....	7
3.3 Prioriser une collaboration interrégionale.....	8
3.4 Viser le résidu ultime.....	9
3.5 Autres conditions gagnantes.....	10
4 DIMINUER L'ENFOUISSEMENT : ENSEMBLE .....	12
4.1 Intégrer les infrastructures existantes et à venir du secteur privé dans les plans de la CMM .....	13
4.2 Définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé....	14
4.3 Planifier, avec l'industrie privée, la nécessité et les besoins à combler en termes d'infrastructures en GMR .....	15
4.4 Développer des modèles de suivi et de partage des données.....	16
5 MUNICIPALISATION DE LA GMR.....	18
6 EN CONCLUSION .....	20

## LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CETEQ	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
CDT	Centre de tri
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation et démolition
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
GNC	Gaz naturel comprimé
ICI	Institutions, commerces et industries
LET	Lieu d'enfouissement technique
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
REP	Responsabilité élargie des producteurs

## 1 PRÉSENTATION DU CETEQ

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

## 2 MISE EN CONTEXTE

Le CETEQ tient à remercier la Commission de l'Environnement (ci-après la Commission) de la CMM de lui permettre de s'exprimer sur les futurs moyens d'éliminer les résidus générés sur le territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).

Notre association reconnaît qu'il est important pour une organisation municipale telle que la CMM, d'adopter des objectifs ambitieux afin d'améliorer sa performance en GMR.

Le CETEQ salue l'initiative de la CMM d'entreprendre cette réflexion et de mandater la Commission sur des enjeux fondamentaux à l'égard de la gestion des matières résiduelles, à l'aube de la révision de son PMGMR.

Les membres du CETEQ, qui représentent, entre autres, le secteur privé œuvrant en GMR, sont des parties prenantes de l'industrie au Québec où l'innovation verte est à l'avant-plan. Pour notre organisation, la reconnaissance de ces entreprises est essentielle à l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMM. Rappelons que le CETEQ fait partie de la solution et souhaite poursuivre son partenariat continu avec la CMM avec ce mémoire.

### 3 AVOIR LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Est-ce utopique de croire en un objectif « zéro enfouissement » pour une organisation de la taille de la CMM ? Que des installations à la fine pointe de la technologie peuvent remplacer l'enfouissement en promouvant l'autonomie régionale en GMR à la CMM?

#### 3.1 « Zéro Enfouissement » : un objectif symbolique à maintenir

Le CETEQ juge qu'il est important qu'une organisation municipale comme la CMM se dote d'objectifs ambitieux, surtout au niveau de la GMR. Mais la CMM doit aussi, au-delà du principe même du « zéro enfouissement », préciser les impacts qu'elle cherche ainsi à limiter et les bénéfices recherchés. Il faudrait aussi préciser ce que la CMM compte faire avec les résidus ultimes. Enfin, il faudrait se doter de mécanismes d'évaluation qui n'analyseront pas que les résultats en termes d'enfouissement mais aussi sur la base des principes du 3RVE.

Malheureusement, l'expérience des dernières années démontre que les orientations prises à l'époque n'étaient peut-être pas assez réalistes d'un point de vue technologique et économique et donc, condamnées à l'échec. La mise en place d'infrastructures de traitement des matières organiques en est un bel exemple. Même avec un programme de financement qui promouvait clairement (jadis) les projets publics, peu de projets de compostage et de biométhanisation ont vu le jour sur le territoire de la CMM depuis le lancement du PTMOBC en 2010. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut du temps, de l'argent et les technologies nécessaires pour changer les choses.

De plus, malgré les nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation réalisées depuis près de 30 ans, il existe encore beaucoup de confusion quant aux programmes de récupération en place (la quantité et la composition des rejets actuels des centres de valorisation en sont la preuve). Les changements de comportement exigent beaucoup de temps et d'efforts.

Ainsi, pour arriver à atteindre son objectif « zéro enfouissement », la CMM doit se donner les moyens de ses ambitions et changer d'approche. Et pour y arriver, elle peut et doit compter sur l'expertise de l'industrie privée, tant en gestion et en traitement des matières résiduelles, qu'en valorisation des matières résiduelles en produits renouvelables (par exemple : chimie verte en remplacement de la chimie pétrolière).

À long terme, pour s'approcher de l'objectif « zéro enfouissement », la CMM devra nécessairement mettre au régime le bac à ordures de tous les intervenants, les municipalités, et les ICI. Bien que des progrès ont été constatés au cours de la première moitié de la dernière décennie, un certain relâchement semble se dégager selon les plus récentes données du MELCC dévoilées dans le cadre de la première partie de l'audience générique du BAPE qui font désormais état d'une augmentation de l'ordre de 5% des quantités de matières acheminées à l'élimination entre 2015 et 2019. La CMM doit intensifier ses efforts pour inciter les citoyens à

recycler davantage, mais aussi à recycler mieux. Une meilleure éducation des citoyens est nécessaire pour alimenter davantage les bacs de recyclage et de compostage, et ce, de façon adéquate. Car dans le cas contraire, cela entraîne une contamination des matières valorisables et des enjeux d'opération à destination, faisant augmenter les coûts de traitement et les quantités rejetées. La CMM doit aussi travailler en collaboration avec le MELCC et les entreprises de GMR pour s'assurer que chacun des ICI se dote d'un service de récupération des matières recyclables et organiques. Les membres du CETEQ possède l'expérience, l'expertise, les équipements et les moyens pour investir dans une desserte plus large de la gestion des matières résiduelles.

À cet effet, il importe de mentionner que le CETEQ travaillera étroitement avec le futur organisme de gestion désigné responsable de la future REP-Partenariat dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective. D'ailleurs, des démarches en ce sens ont déjà démarré.

Le CETEQ propose également d'élargir la réflexion de telle sorte que l'objectif « zéro enfouissement » devrait aussi chercher à minimiser le contenu des bacs bleu et brun. La société en général doit être conscientisée à minimiser la génération de matières résiduelles et non seulement des résidus ultimes.

**Les entreprises privées en GMR membres du CETEQ œuvrent à tous les étapes de la chaîne de valeur et donc, du principe de 3RVE. En effet, nos membres travaillent déjà à diminuer l'enfouissement.**

### 3.2 Bien planifier la transition

S'il est important d'avoir des objectifs ambitieux et symboliques, il est tout aussi important de bien planifier la transition. Cette planification, pour qu'elle soit réaliste, doit, à court et moyen terme, s'appuyer sur les technologies existantes et éprouvées.

Heureusement, la CMM peut compter sur des partenaires qui ont su au cours des années investir dans les nouvelles technologies et développer des mécanismes de valorisation, en amont et en aval de la filière de l'enfouissement. Si les objectifs de réduction des déchets acheminés à l'élimination n'ont pas été atteints, les impacts environnementaux eux ont été réduits drastiquement grâce aux efforts des entreprises responsables de la récupération, de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles. Par exemple, les gaz produits par la biométhanisation naturelle dans les LET peuvent maintenant être captés (95% des biogaz produits dans les LET sont captés). Ces biogaz sont ensuite utilisés pour alimenter des usines, des serres ou convertis en gaz naturel renouvelable acheminés sur des réseaux de distribution ou encore transformés en gaz naturel comprimé (GNC) pour alimenter des véhicules lourds. Voilà des exemples d'initiatives qui ont permis, faute de valoriser la matière par des projets municipaux de valorisation de la matière organique comme souhaitait le faire la CMM, de valoriser la matière même une fois rendue au lieu d'enfouissement.

Dans son plan de transition, la CMM devrait se fixer des objectifs qui tiennent compte de ces nouvelles technologies et qui lui permettront d'améliorer, en continue pendant cette période transitoire, ses performances environnementales jusqu'à l'atteinte de l'objectif ultime de « zéro enfouissement ».

Pour assurer le succès de la transition vers le « zéro enfouissement » la CMM devrait donc s'assurer d'impliquer les membres du CETEQ, afin de s'assurer que tout au long de cette transition les meilleures pratiques et technologies seront utilisées.

### **3.3 Prioriser une collaboration interrégionale**

Il y a lieu de s'interroger sur le réalisme et la pertinence économique de promouvoir l'aménagement d'installations de traitement des matières organiques en milieu urbain, considérant les coûts importants et les enjeux de voisinage que cela représente. De plus, l'aménagement d'un ou de nouveaux LET sur le territoire de la CMM représente un défi colossal. Dans ce contexte, l'autonomie régionale souhaitée déjà depuis plusieurs années est-elle un objectif atteignable et est-ce vraiment la meilleure approche à privilégier? Les participants à cette consultation auront sans doute des positions diverses et la CMM devra évaluer les avantages et les inconvénients de la collaboration interrégionale versus l'autonomie régionale, les chances de réussite de chacune des approches, mais aussi les coûts reliés à chacune. Par exemple, si on visait à réduire les GES produits par le transport de la matière, il faut aujourd'hui réévaluer cet impact avec l'utilisation de véhicules alimentés au GNC ou à l'électricité.

D'ici à ce que ce grand débat soit réglé et que les nouvelles orientations soient adoptées, la CMM doit jouer de prudence et agir de façon responsable en s'assurant que les infrastructures qui accueillent actuellement ces matières à l'extérieur de son territoire auront la capacité de continuer à offrir les services qui lui sont essentiels, à moyen et à long termes, même si elle décidait de tendre vers une plus grande autonomie, compte tenu des délais nécessaires pour trouver de nouvelles solutions.

Présentement, la CMM mise sur de nombreuses installations de gestion des matières résiduelles hors de son territoire, surtout au niveau du traitement des matières organiques et de l'élimination des déchets. Avec un seul LET sur son territoire, la collaboration interrégionale est primordiale pour maintenir cette capacité d'élimination qui est presque au point de rupture par rapport aux besoins existants. Cette dernière doit être protégée au maximum et la CMM doit y participer afin d'augmenter la durée de vie des LET la desservant. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, même en respectant les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, les besoins en élimination seront toujours là en 2031 avec près de 1,5 M tonnes de matières à éliminer, dans une perspective où toutes les planètes étaient alignées pour un succès sans précédent. La CMM doit afficher une grande ambition en ce sens, tout en demeurant prudente. Autrement dit, elle doit travailler pour atteindre les meilleurs scénarios de

détournement des matières de l'enfouissement, tout en travaillant à protéger les infrastructures actuelles comme police d'assurance advenant des résultats moins fructueux. Le passé a démontré que l'ambition ne doit pas éclipser la raison.

Pour se faire, elle doit responsabiliser les générateurs de matières résiduelles et s'assurer d'une meilleure acceptabilité sociale des LET, essentiels à l'élimination des résidus générés sur son territoire.

### **Les LET ne génèrent pas les déchets qu'ils reçoivent, ils les gèrent.**

L'autonomie régionale jadis préconisée par la CMM pourrait ainsi se transformer en collaboration interrégionale. Cette collaboration est essentielle et doit être structurée pour être pérenne. Afin de responsabiliser les différents générateurs sur son territoire (notamment les organisations municipales), la CMM pourrait établir des ententes à long terme avec les municipalités-hôtes des LET recevant les déchets de la grande région métropolitaine. Une compensation pourrait même être envisagée à ces municipalités-hôtes. Il s'agit d'une idée qui pourrait être chapeautée par la CMM, avec la collaboration de l'UMQ et la FQM (par exemple), et qui solidifierait cette collaboration interrégionale.

Finalement, rappelons que le LET de Lachenaie est encore bien actif, et ce, pour minimalement les vingt prochaines années. Contrairement à ce qui est mentionné sur la place publique, ce LET n'est pas près de fermer ses portes et nous avons tout à gagner à diminuer significativement les quantités de déchets qui y sont acheminées afin de permettre une prolongation de sa durée de vie.

### **3.4 Viser le résidu ultime**

Les membres du CETEQ appuient les grands objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et sont d'avis que seul le résidu ultime devrait être éliminé. Or, pour atteindre cet objectif ambitieux, force est de constater que d'importants efforts sont encore à déployer pour y arriver, que ce soit au niveau du tri et du conditionnement des matières résiduelles, du déploiement des ressources et services offerts, de l'encadrement réglementaire, de la recherche de débouchés, etc. Le CETEQ encourage la CMM à miser sur l'expertise disponible dans l'industrie pour développer avec elle des solutions additionnelles de prétraitement des matières destinées à l'élimination afin d'en réduire les quantités.

Le défi est de taille ce pourquoi, préalablement, il est nécessaire de réduire substantiellement les déchets générés et d'améliorer les performances des filières de récupération et valorisation, autant des matières recyclables qu'organiques. Avec un volume réduit de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, l'usage de technologies innovantes de prétraitement permettant une diminution des volumes à enfouir deviendrait une avenue envisageable. Pour optimiser les

opérations, ces installations pourraient être localisées à des centres de transfert ou sur les sites des LET, avant leur enfouissement.

Or, nous jugeons que nous ne sommes malheureusement pas encore rendus à cette étape et que d'importants efforts sont à promouvoir en amont de ce processus afin d'améliorer les performances de récupération. Dans l'état actuelle des choses, les coûts de prétraitement seraient astronomiques compte tenu des quantités de matières recyclables et organiques qui peuvent et doivent être interceptées en amont plutôt que de prendre la destination de l'enfouissement. Les entreprises membres du CETEQ peuvent travailler à tous ces niveaux.

Pour accélérer ce processus, la CMM a tout avantage à faire pression auprès du gouvernement pour :

- Encourager une redistribution plus juste des redevances à l'élimination afin d'encourager certaines initiatives privées ;
- Obliger l'utilisation de produits avec contenu recyclé ou de matières détournées de l'élimination, et ce, afin de dynamiser l'industrie du recyclage et de permettre la création de nouveaux débouchés ;
- Financer des projets innovants afin d'ouvrir les marchés et les nouveaux débouchés de matière encore souvent trop éliminées.

### 3.5 Autres conditions gagnantes

Selon le CETEQ, voici des conditions gagnantes essentielles supplémentaires à considérer par la CMM pour promouvoir son objectif « zéro enfouissement » :

- Travailler avec le secteur privé qui œuvrent en GMR, représenté par le CETEQ
- Développer une réglementation cadre uniforme pour l'ensemble des organisations municipales composant la CMM<sup>1</sup>;
- Développer des incitatifs pour favoriser l'adhésion à la collecte sélective et des matières organiques en plus de réduire la génération de matières résiduelles;
- Prioriser les technologies innovantes d'ici;
- Adopter des politiques d'approvisionnement responsable (avec contenu recyclé);
- Donner de la prévisibilité dans les contrats publics;
- Valoriser d'autres critères que le plus bas soumissionnaire afin de permettre de l'innovation;
- Assurer une longue durée de vie aux contrats car des contrats plafonnés à cinq ans découragent la transition vers de nouvelles technologies;

---

<sup>1</sup> Par exemple, en obligeant le tri à la source, en interdisant l'élimination des boues municipales, etc.

## L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — CMM

- Favoriser le développement de technologies propres locales, la création d'emplois non délocalisables et les retombées économiques récurrentes locales.
- Favoriser les technologies disponibles ou développées ici avant celles à l'internationale, pour favoriser la consolidation d'un secteur d'affaire « fer de lance » québécois;
- Maximiser les incitatifs pour l'utilisation des produits fabriqués à partir de matières détournées de l'élimination (biocarburants, fertilisants alternatifs, composts faits de matières résiduelles, produit fait de matière recyclée, fines de tri dans la fabrication de terreaux, résidus d'agrégats dans le génie civil, etc.).

## 4 DIMINUER L'ENFOUISSEMENT : ENSEMBLE

Les membres du CETEQ représentent des membres exploitant des infrastructures, opérant des équipements et travaillant avec des professionnels spécialisés en GMR. Ils travaillent déjà, tous les jours, à diminuer l'enfouissement et l'élimination de matières résiduelles en promouvant leur recyclage et leur valorisation. Ces gestionnaires ont beaucoup investi dans les technologies pour améliorer la performance environnementale de leurs installations. Nous sommes bien loin de l'image que nous avons il y a 30 ans du dépotoir. Ce mot n'est d'ailleurs plus utilisé par le MELCC dans sa réglementation, par laquelle il s'assure que les lieux d'enfouissement sont hautement sécuritaires et technologiques. **La CMM a tout à gagner à travailler conjointement avec ces entreprises, déjà représentées par le CETEQ.**

Les expériences des autres grandes régions métropolitaines (Vancouver, Toronto, Boston, etc.) ont tous un point commun : cela fait des années, souvent plus de 20 ans, que des programmes ambitieux de GMR sont en place. On y voit de tout : bannissements de certaines matières à l'élimination, tarification incitative, incitatifs financiers, prise en charge publique, etc. La faiblesse est la même, les taux de récupération stagnent et on constate un manque de contrôle et de suivi auprès de certains générateurs (ICI, multilogements, CRD, etc.). Or, pour la CMM, il faut agir rapidement en plus d'obtenir des résultats plus significatifs.

Pour y arriver, la meilleure solution qui s'offre à elle est de travailler conjointement avec les entreprises privées de la région, afin :

- D'intégrer les infrastructures du secteur privé et les technologies qu'on y développe dans les plans de la CMM, par exemple la valorisation faite avec les équipements de collecte et de transformation des biogaz en énergie;
- De définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé;
- De planifier, avec l'industrie privée, la nécessité et les besoins à combler en termes d'infrastructures en GMR;
- De développer des modèles de suivi et de partage des données.

Ces éléments sont abordés ci-après.

#### 4.1 Intégrer les infrastructures existantes et à venir du secteur privé dans les plans de la CMM

Les membres du CETEQ sont très actifs sur le territoire de la CMM et déjà, ce sont des joueurs incontournables à toutes les étapes de la chaîne de valeurs.

Le tableau suivant en présente quelques exemples. Chaque installation est assignée à un mode de gestion : Récupération et Recyclage (R), Valorisation (V) et Élimination (E).

**Tableau 1 : Exemples d'installations existantes ou annoncées de gestion des matières résiduelles de certains membres du CETEQ**

Gestionnaire	Localisation	Type d'installation	Capacité annuelle autorisée	R	V	E
Waste Management	Laval	CDT de matières recyclables — ICI	50 000 tonnes	X		
Enviro Connexions	Terrebonne	Complexe environnemental : LET, traitement des matières organiques	1 265 000 tonnes		X	X
	Montréal	CDT de matières recyclables — ICI	30 000 tonnes	X		
	Montréal	Centre de transfert	200 000 tonnes	Non applicable		
	Beloeil	Centre de transfert	130 000 tonnes	Non applicable		
Matrec	Saint-Hubert	Centre de transfert et CDT	Non applicable	X		
	Montréal	CDT de résidus de CRD	270 000 tonnes	X	X	
	Laval	CDT de résidus de CRD	50 000 tonnes	X	X	
Écoservices TRIA	La Prairie	CDT de résidus de CRD	150 000 tonnes	X	X	
Groupe EBI	Montréal	Centre de transfert et CDT	1 000 000 de tonnes	X	X	
	Mirabel	CDT de résidus de CRD	10 000 tonnes	X	X	
Services Ricova	Châteauguay	CDT de matières recyclables — Collecte sélective	50 000 tonnes	X		
	Lachine	CDT de matières recyclables — Collecte sélective	100 000 tonnes	X		

Gestionnaire	Localisation	Type d'installation	Capacité annuelle autorisée	R	V	E
	Montréal (St-Michel)	CDT de matières recyclables — Collecte sélective	125 000 tonnes	X		
Kruger Recyclage	Montréal	Recyclage papier/carton	282 000 tonnes	X	X	
Cascades Récupération	Montréal	Recyclage papier/carton	195 000 tonnes*	X	X	
Enerkem	Varenes	Valorisation des résidus ultimes (biomasse et rejets de CDT)	200 000 tonnes		X	
2M Ressources	Hors CMM (St-Jean-sur-Richelieu)	Recyclage du verre	300 000 tonnes	X	X	

\* Estimé

Bien que cet inventaire ne soit pas exhaustif, il démontre l'ampleur du rôle incontournable qu'occupe le secteur privé en GMR sur le territoire de la CMM.

De plus, ce tableau démontre que tous les gestionnaires de LET recevant les matières résiduelles de la CMM travaillent activement à diminuer l'enfouissement et à trouver des solutions en amont de leurs infrastructures d'élimination. À cela s'ajoute également la gestion de complexes environnementaux comprenant des installations à la fine pointe de la technologie et permettant de gérer, notamment, les matières organiques.

## 4.2 Définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé

Afin de se démarquer des autres grandes métropoles canadiennes, le CETEQ propose la création de canaux de communication réguliers avec la CMM, que ce soit par la création d'un comité de travail ou la planification d'actions concrètes en ce sens dans le futur PMGMR de la CMM. Une vision régionale est requise pour permettre la planification d'actions plus précises par secteur de la CMM ou de façon plus globale.

Le CETEQ pourrait déléguer un ou des représentants qui participeraient à vos réflexions et à la mise en place des actions à définir. C'est d'ailleurs ce que font régulièrement le MELCC et RECYC-QUÉBEC. En effet, le CETEQ a été invité et a participé, entre autres, aux chantiers de réflexion suivants :

- Tables de cocréation dans le cadre de la révision du REAFIE;
- Comité de travail et rencontres de travail lors de l'élaboration de la Stratégie de valorisation de la matière organique;
- Membre du comité aviseur du ministre pour la Comité Modernisation collecte sélective;

- Membre du comité conjoint de la consigne;
- Groupe de travail PTMOBC;
- Groupe de travail pour une Stratégie québécoise en bioénergie et hydrogène (qui sera annoncé sous peu).

La volonté du gouvernement du Québec de collaborer avec le CETEQ est indéniable car notre approche constructive lui permet d'avoir le pouls des entreprises œuvrant en GMR en plus de valider l'applicabilité de certaines actions envisagées.

À cet effet, bien que la Modernisation de la collecte sélective et la Stratégie de valorisation de la matière organique affecteront l'industrie et ses modes de gestion, le CETEQ est très optimiste et encouragé de ces initiatives gouvernementales. D'ailleurs, nos membres participeront activement à leur mise en œuvre et nous espérons que leurs effets pourront diminuer substantiellement les quantités à éliminer dans un avenir rapproché.

La CMM devrait s'inspirer de cette démarche en incluant le CETEQ dans ses canaux de communication et de planification.

La complémentarité des expertises et des rôles des villes et du secteur privé est un atout d'importance. Les villes connaissent bien leurs citoyens et peuvent les rejoindre, les informer et les sensibiliser facilement. Le privé de son côté connaît bien les solutions opérationnelles et technologiques pour relever les défis de la GMR. Il faut cesser de fonctionner en silo et plutôt travailler en partenariat.

### **4.3 Planifier, avec l'industrie privée, la nécessité et les besoins à combler en termes d'infrastructures en GMR**

Le tableau 1 illustre l'étendue des services actuellement offerts sur le territoire de la CMM et la volonté d'investissement du secteur privé. Quelques exemples plus récents parlent d'eux-mêmes :

- Le nouveau centre de tri de matières recyclables de Waste Management à Laval est à la fine pointe de la technologie et permet de répondre à un réel besoin de la clientèle ICI;
- L'acquisition récente d'Enviro Connexions du centre de tri les Marronniers à LaSalle qui est en cours de modernisation afin de mieux desservir les ICI;
- EBI s'assure, depuis plus de deux ans, que 100% de la matière organique collectée en provenance de l'île de Montréal (troisième voie) est valorisée par biométhanisation ou compostage. Plus du 2/3 de cette matière prend la route de la biométhanisation au complexe environnemental d'EBI.
- Le développement et la mise en œuvre d'un procédé visant à réduire et détourner de l'enfouissement les quantités de fines de CRD générés aux installations de Matrec à Montréal-Est.

- Les futures installations d'Enerkem à Varennes qui permettra de valoriser les résidus ultimes (notamment les rejets de centres de tri) et de répondre à un besoin en matière de valorisation énergétique et d'économie circulaire (Recyclage Carbone Varennes).

Ces installations, qui permettront d'améliorer la performance de la CMM, sont des initiatives du secteur privé qui représentent des investissements de plus de 900 M\$ de dollars.

Ces exemples sont un échantillon de l'ébullition d'idées, de projets et de technologies innovantes qui se concrétiseront sous peu sur le territoire de la CMM. **Ces projets doivent être considérés dans la planification du PMGMR.** D'autant plus que le secteur privé peut agir rapidement dans l'implantation d'infrastructures de GMR. **Plusieurs projets pourraient également servir de vitrine technologique et propulser davantage le savoir-faire québécois.**

L'expertise et l'expérience du secteur privé à l'égard des solutions opérationnelles et technologiques pourraient être mises à profit afin de mettre en œuvre des solutions éprouvées qui permettraient d'atteindre nos objectifs de valorisation des matières, tout en étant efficaces et économiques.

Au CETEQ, nous avons la chance de compter parmi nos membres des entreprises ayant développé et offrant des technologies innovantes, avant-gardistes et prêtes à aider la CMM à atteindre ses objectifs dans la gestion de ses matières résiduelles.

#### 4.4 Développer des modèles de suivi et de partage des données

Le CETEQ et ses membres sont bien conscients que les organisations municipales doivent faire des suivis et des redditions de compte obligatoires, soit avec la CMM, soit avec RECYC-QUÉBEC ou le MELCC. En plus, pour faire le suivi de leur plan de gestion de matières résiduelles, il n'est pas simple d'avoir une connaissance accrue de la performance de différents secteurs d'activités, comme des multilogements, des résidus de CRD et des ICI.

Les autres expériences canadiennes le démontrent également, le suivi de la performance territoriale en GMR est difficile. Or, sans nécessairement avoir le contrôle sur la gestion des matières résiduelles, **les instances publiques peuvent développer, avec le secteur privé, un mode de partage de données qui conviendra aux différentes parties prenantes et qui permettra de limiter les enjeux liés au suivi de la performance.**

## L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — CMM

Le concept du partage de certaines données peut être présenté avec certaines balises (telles que la confidentialité, la concurrence commerciale, etc.) dans la mesure où il permet une meilleure compréhension du marché et des défis à relever (par exemple auprès des ICI) afin de développer des outils et des programmes de soutien auprès de cette clientèle pour améliorer leur performance à l'égard de la valorisation des matières résiduelles.

De plus, les membres du CETEQ prônent la transparence et la traçabilité des matières résiduelles. Notre association est d'ailleurs très proactive à ce niveau. À titre d'exemple, nous travaillons avec RECYC-QUÉBEC et différents joueurs de l'industrie sur des projets de traçabilité de résidus de CRD.

## 5 MUNICIPALISATION DE LA GMR

L'un des objets de la consultation est de discuter de la prise en charge ou non, par les instances publiques, de l'ensemble des matières résiduelles produite sur le territoire du PMGMR. **À cet effet, le CETEQ s'oppose à la municipalisation de la GMR sur le territoire de la CMM.** En effet :

- Considérant les infrastructures existantes et à venir du secteur privé en GMR, et ce, tout au long de la chaîne de valeur;
- Considérant l'urgence d'agir en matière de réduction de l'élimination et d'amélioration de la performance;
- Considérant les coûts astronomiques et les démarches nécessaires à une éventuelle prise en charge publique de la GMR, que ce soit au niveau de la gestion des ressources humaines, des équipements et des infrastructures;
- Considérant l'expertise, les ressources humaines techniques et financières du secteur privé disponibles en GMR pour appuyer le milieu municipal;
- Considérant notre volonté et notre capacité d'investir les capitaux nécessaires à l'atteinte des objectifs établis;
- Considérant les besoins particuliers des différentes clientèles à desservir (que ce soit dans le résidentiel, ICI ou multifamilial ainsi que des différents types de matières à collecter et traiter).

Il n'est pas réaliste et pourrait même être périlleux pour la CMM d'entreprendre ce type de démarches. À titre indicatif, seulement pour la collecte des matières résiduelles, les membres du CETEQ représentent :

- Environ 2 500 chauffeurs, gestionnaires et autres employés;
- Environ 1 200 véhicules de collecte, qu'il s'agisse de camions à chargement avant, à chargement arrière, avec grue pour les semi-enfous, à chargement latéral automatisé, roll-off, à plancher mobile, etc.;
- Des entreprises qui collectent presque la totalité du territoire de la CMM, et ce, pour la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des déchets, des conteneurs dédiés aux ICI et multilogements, des boues de fosses septiques, des écocentres, etc. Le secteur privé dessert plusieurs milliers de clients ICI et ce, depuis nombre d'années; faisant en sorte que nous sommes en mesure de bien connaître et comprendre leur réalité opérationnelle et leurs contraintes.

En quoi serait-il stratégique, opportun, économique et efficace de procéder à une municipalisation de la collecte, du transfert des matières, de leur recyclage, valorisation et/ou élimination alors que tous ces joueurs sont déjà existants, opérationnels, expérimentés et actifs sur le territoire de la CMM?

## L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — CMM

Pour notre organisation, la meilleure option pour la CMM et ses municipalités se résume à travailler de concert avec le secteur privé pour :

- Assurer la planification de la gestion de ses matières résiduelles;
- Développer les mesures d'information, la sensibilisation et le soutien des diverses clientèles;
- Bonifier le suivi de performance;
- Assurer la collecte et le transport des matières résiduelles;
- Améliorer le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

## 6 EN CONCLUSION

Le CETEQ croit primordial que la Commission recommande à la CMM d'intégrer dans son futur PMGMR une orientation inclusive et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. **L'optimisation de la gestion des matières résiduelles et l'atteinte des objectifs ambitieux de valorisation et de diminution de l'enfouissement doivent se faire en concertation avec l'industrie verte présente sur son territoire ou en périphérie.**

Le CETEQ tient à souligner sa volonté d'être un partenaire de premier niveau dans la mise en œuvre de mesures réalistes, innovantes et efficaces pour l'atteinte des objectifs ambitieux du futur PMGMR de la CMM. En tant que représentant de nombreuses entreprises œuvrant en GMR, il est important pour le CETEQ que l'expertise du secteur privé soit incluse dans les réflexions de la CMM, car ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la stratégie de gestion, de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des matières résiduelles.

La CMM doit être ambitieuse mais aussi réaliste dans l'avenir de l'élimination des matières résiduelles produites sur ton territoire. Le rôle et la proactivité des municipalités, des villes, des MRC et des agglomérations sont essentiels et cruciaux dans la mise en place d'initiatives de réduction à la source et de réemploi. À cela s'ajoutent le déploiement d'incitatifs efficaces, comme la tarification incitative, et l'adoption de réglementation plus exigeante en matière de GMR. Le travail à réaliser en amont des infrastructures de GMR est tout aussi important que le développement de débouchés viables et locaux. Toutes les parties prenantes gagnent donc à travailler ensemble, dans une vision commune.

En ce qui concerne le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, le CETEQ juge que la CMM devra travailler de pair avec l'industrie privée, lui permettant ainsi d'accélérer certaines démarches en plus de mettre l'emphase sur l'innovation technologique. Notre association est très heureuse de constater que la CMM est d'ailleurs ouverte à l'application de nouvelles technologies de traitement et de valorisation.

Le CETEQ regroupe les industries de tous les secteurs d'activités en lien avec la gestion des matières résiduelles. Nos membres font donc partie de la solution et nous désirons réitérer notre volonté à travailler conjointement avec la CMM à cet effet.